



Procès-Verbal du Conseil municipal du 25 avril 2024

Début de séance : 20h40

PRESENTS : CALMELS Anne, BRUN Christophe, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : RODIER Jean-Jacques, LADET Mathieu, VERLAGUET Mathieu.

PROCURATIONS : LADET Mathieu a donné procuration à Emmanuel LAYRAL, VERLAGUET Mathieu a donné procuration à Anne CALMELS

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Groupement de commandes – électricité à compter du 01/01/2026 ;
- Evolutions du PLUi : modification de droit commun n°1 et révisions allégées n°2 à 8 - Avis – Délibération abroge et remplace ;
- Questions diverses ;

Délibérations et décisions du conseil municipal :

Désignation d'un secrétaire de séance : SAUVEPLANE Pierre a été désigné à neuf voix pour afin de remplir cette fonction.

- **Approbation du PV du CM du 10 avril 2024 :** adopté à l'unanimité des membres présents.
- **CR des décisions du maire :** Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal du 10/04/2024.
- **Groupement de commandes – électricité à compter du 01/01/2026 :** La commune, depuis le 1^{er} janvier 2024, adhère au groupement de commande pour l'achat et la fourniture d'électricité via le SIEDA. Cette adhésion au groupement de commande est valable jusqu'au 31/12/2025.
Au regard de ses propres besoins, la commune a un intérêt à adhérer au groupement de commandes initié par les syndicats d'électrification des départements 09, 12, 15, 19, 30, 32, 43, 65, 46, 48, 66, 81 et 82 pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.
Il est précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins. **Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour,** décide d'adhérer au groupement de commandes précité et **approuve** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- **Evolutions du PLUi : modification de droit commun n°1 et révisions allégées n°2 à 8 - Avis :**
En complément de la délibération prise le 19/03/2024, le conseil municipal demande que la modification du droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal soit complétée en maintenant dans le PLUI l'emplacement réservé n°25 de la commune de Saint Jean et Saint Paul. Adopté à neuf voix pour.

Fin de séance : 21h00

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre